

Compte-rendu de la réunion du 11 juin 2024.

Présents :

➤ **ICCF**

- F. Leroux (Directeur ICCF),
- L. Hecquet (Directrice Adjointe ICCF)
- A. Gautier (représentant Personnels chercheurs),
- L. Nauton (représentant PAR)
- M. El Ghazzi (Maître de Conférence, Représentante des Enseignants-Chercheurs)
- N. Lesage (représentant Etudiants, CDD, Post-Docs)
- F. Charnay-Pouget (Assistante de Prévention Chimie 3)
- A. Job (Assistante de Prévention Chimie 4),
- E. Petit (Assistante de Prévention Chimie 5),
- S. Sarraute (Assistante de Prévention Chimie 7),
- G. Voyard (Assistant de Prévention Chimie 6),
- Y. Hersant (Responsable Qualité ICCF),
- F. Reveret (futur Référent Sécurité Laser)
- L. Jouffret (CRP Sources Non Scellées)
- R. Thirouard (CRP RX)
- X. Farges (Conseiller Hygiène Sécurité Prévention des Risques)

➤ **Tutelles**

• **UCA**

- N. Biesse (Conseiller de Prévention UCA – Responsable du Service de Prévention des Risques),
- J. Tram (Technicien en prévention – SPR UCA)

• **CNRS**

- P. Landais (Ingénieure de Prévention et de Sécurité CNRS-DR7),

Absent(e)s :

- Dr I. Biat (Médecin de prévention personnels CNRS-INP)(*)
- Dr M-C. Ratinaud (Médecin de Prévention personnels UCA)(*)
- R. Berny (Conseiller de Prévention CNRS – DR07)
- E. Feschet-Chassot (Assistante de Prévention Pharmacie)
- M. Mercier (Conseiller de Prévention UCA – Resp. Adj. du Service de Prévention des Risques),
- P. Lacoste (Conseiller de Prévention INP SIGMA)
- M. Brun (DPIE UCA)
- V. Prevot (VP Recherche)

*** **

Précisions apportées avant le début de la Commission :

1°) X.Farges reconnaît un oubli total et involontaire concernant l'invitation de la Médecine de Prévention ; Il a présenté ses excuses aux médecins de prévention. Ce fait ne se reproduira plus.

2°) X.Farges explique que Vanessa PREVOT, Vice Présidente Recherche de l'UCA, personnel de l'ICCF, a été invité par ses soins à participer à cette commission.

Vanessa PREVOT ne pouvait pas être disponible à cette commission, et a précisé dans un courriel que « sa participation aux Commissions HSCT des laboratoires de l'UCA était plutôt en dehors de son périmètre d'actions de VP Recherche, mais qu'il ne fallait pas hésiter, par contre, à lui faire remonter les problématiques qui impactent durablement les activités de recherche de l'ICCF pour une action éventuelle de sa part ».

A.Gautier intervient en disant qu'il pense qu'il serait judicieux et utile de continuer à inviter ces personnes.

3°) X.Farges explique enfin que M.BRUN de la DPIE de l'UCA a été invité par ses soins à participer aux travaux de la Commission.

A ce titre, X.Farges a reçu en date du 6 mai dernier une réponse de M .BRUN, disant « qu'après échange avec sa hiérarchie, personne de la DPIE ne sera présent. »

X.Farges estime qu'il est dommage que la DPIE ne soit pas là pour plusieurs raisons :

a) cette direction ne peut pas dès lors recevoir directement les questions légitimes de la part des personnels de l'ICCF ;

b) N.Biesse devra une fois de plus servir d'intermédiaire en qualité de personnel faisant partie d'un service central travaillant avec la DPIE ;

c) enfin, X.Farges estime au vu de la formulation employée dans le courriel, que la DPIE ne souhaite volontairement pas assister à la commission, n'indiquant pas une absence pour motifs (réunions, etc)

A.Gautier intervient en disant que suite à la venue de M.Brun lors d'une commission, des actions s'étaient débloquentes au niveau de certains travaux.

X.Farges précise que tout s'était très bien passé lors de sa venue au niveau relationnel et comportemental de la part de l'ensemble de la commission. Il estime qu'il devient nécessaire de « percer les abcès » si besoin désormais.

F.Leroux dit que si besoin, faire descendre cette demande par le biais de l'établissement hébergeur, par exemple par la Présidence. Il trouve également que cette décision n'est pas constructive car ils regrettent que beaucoup de tickets soient envoyés vers eux, et d'un autre côté, ils ne viennent pas en présentiel afin que des échanges directs puissent être faits.

N.Biesse demande si les CR des Commissions Locales HSCT de l'ICCF sont remontés au niveau de la Présidence de l'UCA.

X.Farges répond que non.

N.Biesse et P.Landais disent qu'il serait peut-être utile de faire remonter ces CRs au moins au niveau de la F3SCT de l'UCA.

M. El Ghazzi intervient en demandant si nous pensons que l'envoi sera réellement lu par quelqu'un.

A.Gautier répond que l'important est le fait d'envoyer le CR.

P.Landais dit que la F3SCT de l'UCA est l'instance se situant au niveau de l'établissement, et qu'il peut être utile que ces personnes soient informées des situations présentes dans notre institut, afin de faire passer un message et que cela soit enregistré.

*** **

Ordre du jour :

- 1. Validation du CR de la Commission du 19 décembre 2023**
- 2. Bilan technique et financier au 11 juin 2024**
- 3. Bilan des actions menées à ce jour**
- 4. Etude des fiches du registre SST**
- 5. Points/Questions diverses**

NB :

Les présentations diffusées lors de la commission sont jointes à ce compte-rendu.

1. Validation du CR de la Commission du 19 décembre 2023

Abstentions : 2 (Malika EL GHOZZI et Lionel NAUTON)

Contre : 0

⇒ **Le CR est validé par la Commission.**

2. Bilan technique et financier au 11 juin 2024

⇒ Présentation du PowerPoint par X.Farges

F.Charnay-Pouget précise que le montant total de l'installation de la sorbonnes en salle 3114 est de 31.000 €.

A.Gautier demande si les masques + cartouches achetés résistent au Tiophosgène.

X.Farges lui répond que les cartouches les plus protectrices ont été achetées.

Y.Hersant demande si les cartouches prévues pour les masques ont une durée de vie et nécessite donc un suivi au niveau qualité.

X.Farges lui répond que oui.

P.Landais intervient au niveau de la dotation du CNRS qui est fléchée sur un certain type d'achat. Il faut utiliser cette dotation pour l'achat ou le type d'achat prévu, et pas autre chose. Si un problème se présente à ce titre, alertez sans délai le CNRS pour leur expliquer la situation.

F.Leroux demande si les contrôles doivent avoir lieu tous les ans.

X.Farges répond que tout dépend des contrôles dont on parle. La plupart sont annuels, certains cas précis sont sur une autre durée.

F.Charnay-Pouget intervient pour dire que le contrôle des détecteurs de gaz qui est compris dans le calcul de la moyenne des dépenses sera bientôt pris en charge par le SPR de l'UCA.

N.Biesse confirme cette information.

E.Petit précise qu'il faut absolument se renseigner en amont à savoir si l'entreprise retenue traitera tous les types de détecteurs, exemple sur les détecteurs HF.

A.Gautier demande à F.Leroux si cette somme incompressible pourra bien être engagée l'année prochaine sur la thématique Hygiène et Sécurité.

F.Leroux répond par l'affirmative. En principe, une somme de 30.000 € est mise de côté par C.Turpin sur la ligne HSCT, et affinée par la suite.

Y.Hersant demande à N.Biesse si l'UCA pense à mutualiser le contrôle réglementaire des centrifugeuses.

N.Biesse répond que pour le moment, non. Le SPR a remarqué que le contrôle des centrifugeuses était plutôt très bien suivi, pas comme celui des détecteurs dans plusieurs unités.

3. Bilan des actions menées à ce jour

⇒ Présentation du PowerPoint par X.Farges

F.Leroux demande si les travaux de ventilation de Chimie 5 auront également lieu pendant le mois d'Août, et le cas échéant, si cela ne pose pas de problème au niveau sécurité.

N.Biesse lui répond que non car un coordinateur SPS (Sécurité et Protection de la Santé) est prévu réglementairement sur cette phase de travaux.

M.El Ghazzi intervient pour dire que d'après ce qu'elle a entendu, les entreprises auraient un passe pour tous les labos, ce qui pose un problème de sécurité en cas d'oubli de fermeture des locaux par exemple, avis partagé par F.Leroux.

N.Biesse dit que la société de gardiennage PAG sera présente pendant cette période de travaux au mois d'Août.

E.Petit intervient pour dire que le passe permettra aux entreprises de rentrer dans le bâtiment uniquement.

M.El Ghazzi lui répond que les informations qu'elle a eu serait l'accès à toutes les salles.

E.Petit lui dit que ce point n'a pas été discuté en réunion de chantier. Des discussions ont eu lieu sur la répartition entre les zones chantier et hors chantier. Le point positif selon Elodie est le fait que les travaux durant le mois d'Août ne vont justement pas perturber le travail des personnes de l'ICCF.

M.El Ghazzi précise que le souci pour elle est le fait que des travaux pendant des périodes de fermeture font que les personnels de l'institut ne peuvent évidemment pas assurer une veille sur les locaux et installations.

E.Petit intervient en disant qu'il est conseillé d'enlever au maximum les équipements des laboratoires ou bureaux pour placer tout cela dans les algecos prévus.

M.El Ghazzi dit également qu'il faudra que les personnes allant travailler dans les bâtiments aient une formation sécurité au minima, notamment sur les notions d'évacuation.

E.Petit lui répond qu'elle a transmis tous les protocoles de l'UCA en terme de consignes de sécurité au bureau de contrôle responsable de la notion SPS (voir plus haut).

A.Gautier intervient pour demander des nouvelles du groupe de travail sur les températures qui devait être créé au niveau de la F3SCT de l'UCA.

S.Sarraute répond que les conclusions ont été présentées ce jour en F3SCT par Mathieu Mercier du SPR.

N.Biesse intervient pour donner les informations suivantes :

- les consignes canicules vont être à nouveau envoyées par l'UCA
- des référents (APs, Responsables administratifs, etc) vont être sollicités pour répertorier les pièces qui seraient les plus fraîches dans les unités de travail, ceci afin de proposer aux agents de venir travailler dans ces pièces en cas de fortes chaleurs.
- Recensement du parc de ventilateurs.
- Bien s'hydrater avec mise en place au besoin de fontaines à eau
- Facilitation du télétravail
- Aménagement des horaires de travail

F.Leroux demande si nous sommes dans de bonnes conditions avec les achats que l'ICCF a fait au niveau de climatisations portables.

X.Farges répond que nous sommes mieux que certains, dans le sens où certains labos seront rafraîchis.

A.Gautier précise qu'un ventilateur ne refroidit pas la température.

F.Leroux parle d'utiliser des brumisateurs au besoin.

M.El Ghazzi parle du cas spécifique de Chimie 7, où les bureaux se trouvent dans la partie intérieure du bâtiment, sans possibilité d'aérer les pièces bureaux.

X.Farges demande si des valeurs seuils auraient été évoquées dans ce groupe de travail, même si ces valeurs n'existent pas dans le code du travail.

S.Sarraute répond que des préconisations sur ce sujet sont faites par l'INRS. (Institut National de Recherche et de Sécurité), et que le groupe de travail s'est basé sur ces données.

A.Gautier demande ce que le personnel doit faire si ces valeurs données sont dépassées par exemple en cas de fortes chaleurs.

N.Biesse rappelle que les valeurs limites données sont égales à 30°C pour des activités sédentaires, et 28°C pour des activités physiques, valeurs au-delà desquelles une vigilance doit être apportée.

A.Gautier redemande en ce cas la conduite à tenir, citant le cas où des températures de 35°C ou 37°C ont été relevées dans les laboratoires par exemple, évoquant le fait de rentrer chez soi.

N.Biesse dit que cela pourrait être une éventualité.

X.Farges précise qu'il voudrait également savoir la conduite à tenir dans le cas où un malaise commencerait à arriver, du fait de devoir être au travail, dans des conditions dépassant ces valeurs seuils par exemple de l'INRS. Il demande si le groupe de travail et l'UCA auraient proposés des valeurs seuils « locales », au-delà desquelles autorisation officielle serait donnée pour pouvoir rentrer chez nous.

N.Biesse répond que non pour le moment, mais que la réflexion sur le fait de faire apparaître ces valeurs pourraient être faite.

F.Leroux dit que certaines salles en Chimie 5 sont climatisées.

A.Gautier et X.Farges interviennent pour dire que le personnel peut se rendre dans tous les cas au service de médecine de prévention le cas échéant dans cette situation au besoin.

S.Sarraute précise que selon l'INRS, le danger existe réellement pour une température atteignant ou dépassant 33°C.

A.Gautier redemande les consignes officielles qui sont à mettre en place.

X.Farges intervient pour demander cette fois-ci la réflexion concernant les températures froides.

N.Biesse répond que cela a été abordé également, et que selon l'INRS, une température froide se situe en dessous de 18°C.

A.Gautier évoque une température relevée il y a plusieurs mois de 6,5 °C dans un laboratoire.

N.Biesse intervient pour dire que ces valeurs ne sont que des recommandations de l'INRS, et que le code du travail ne donne pas de valeurs en dessous ou au-delà desquelles il est demandé de quitter son poste de travail.

X.Farges intervient pour dire que la solution réside donc dans le fait d'aller voir la médecine de prévention.

N.Biesse confirme que cela peut être une solution. Il précise également que des soucis ont eu lieu au vu des travaux de réseau de chauffage initiés ces derniers mois. La DPIE a mis à certains endroits à disposition des radiateurs électriques, en ayant vérifié que le réseau électrique était suffisamment dimensionné.

X.Farges intervient pour dire qu'une fois de plus, cette situation de mise tardive du chauffage est un phénomène récurrent, signalé chaque année, et que rien ne se règle à ce sujet depuis de nombreuses années. Cela fait 17 ans qu'il constate le même problème chaque année, que cela fait 17 ans que des fiches sont faites au registre Santé Sécurité au Travail chaque année à ce sujet.

F.Leroux dit que de son côté, il n'a jamais été absent pour des raisons de froid ou de chaleur.

L.Nauton demande si la politique de remplacement de fenêtres vétustes et détériorées va au moins continuer.

F.Leroux dit qu'il est lui-même en infraction car il a un radiateur électrique dans son bureau alors qu'un système de chauffage collectif existe. X.Farges précise qu'il a lui-même un radiateur électrique également.

F.Charnay-Pouget précise que les radiateurs électriques n'existent pas dans les laboratoires par contre.

N.Biesse intervient pour dire que les services de l'UCA ne sont pas dupes sur le fait de savoir que les personnels ont des chauffages d'appoint, et qu'il est demandé par précaution de bien veiller à les éteindre le soir au départ du bureau.

F.Leroux dit qu'il faudrait peut-être que chacun fasse un effort pour amener à titre personnel des moyens de se rafraîchir ou de se chauffer type radiateur d'appoint.

A.Gautier lui demande si le propos veut dire qu'il faut que les personnels achètent à titre personnel ces moyens de prévention devant être assurés par l'employeur.

F.Leroux répond qu'il privilégie le bien-être au travail et qu'il est conscient que ces problèmes ne seront pas solutionnés rapidement.

F.Charnay-Pouget intervient pour dire que beaucoup de personnes ont effectivement achetés des radiateurs d'appoint, mais que le problème se pose surtout dans les salles labos. Elle parle aussi des systèmes de compensation dans certains laboratoires qui ne fonctionnent pas, envoyant de l'air non réchauffé, ou n'envoyant plus d'air du tout. De plus, la vétusté de ces systèmes fait qu'ils ne sont plus pour certains réparables.

X.Farges fait un micro bilan en disant que pour les bureaux, possibilité donnée par l'UCA d'avoir des radiateurs d'appoints, et pas de solutions pour le moment pour les zones labos.

F.Charnay-Pouget intervient pour dire que les climatiseurs portables réversibles ont apportés du mieux en terme de réchauffement de la pièce labo, mais que cela reste une solution non pérenne.

A.Gautier déplore que la situation n'a en fait pas avancé malgré plusieurs remontées et signalements.

L.Nauton demande si des formations de mise en place de masques et cartouches sont en cours ou pas.

X.Farges répond que non pour le moment car le service vient juste de les percevoir.

N.Biesse intervient pour dire que l'ICCF est le seul établissement au niveau de l'UCA qui dispense de façon hebdomadaire une formation « nouveaux arrivants ».

X.Farges précise que nous travaillons aussi dans le domaine de la chimie, avec des risques potentiels, et que le souhait de l'institut est que la personne arrivant le matin reparte en bonne santé le soir sans incident.

F.Charnay-Pouget évoque le devis pour les mesures de VLEP, actualisé 8 fois par ses soins, qui devrait être accepté.

P.Landais demande à Xavier de revenir sur le dossier ICPE (Installations Classées pour l'Environnement) et demande des précisions.

X.Farges lui répond que nous sommes actuellement en étude pour voir si nous sommes ou non dans le cadre de situation menant à déclarations ou autorisations à faire, en faisant un inventaire des produits et quantités.

Y.Hersant demande si nous avons des nouvelles du dossier ZRR. (Zone à Régime Restrictif)

F.Leroux répond que non, le dossier ayant été envoyé à la fin du mois d'Avril, pas de retour à ce jour. Le retour devrait selon lui se faire aux alentours de l'été, avec une potentielle visite sur place d'une délégation, conduite par le Ministère des Armées.

4. Etude des fiches du registre SST

a) Rubrique Incidents/Accidents

- **Fiche du 15/12/2023 – Chute d'un flacon de pipéridine**

X.Farges évoque la réflexion actuelle avec l'équipe d'APs d'acheter des chariots pour le déplacement optimisé en sécurité de produits chimiques.

- **Fiche du 21/12/2023 – Piqure pendant tri de déchets**

N.Biesse demande si une déclaration d'accident de travail a été faite à ce sujet.

S.Sarraute et X.Farges répondent que non.

M.El Ghozzi demande si des aiguilles étaient présentes dans des déchets normaux.

S.Sarraute répond que non, que les personnes n'ont en fait pas détachée l'aiguille de la seringue dans le pot dédié.

- **Fiche du 11/01/2024 – Douleur dans le dos**

X.Farges précise qu'une enquête accident a été faite par le CNRS et l'UCA, avec préconisations faites, notamment l'achat d'un dewar sécurisé.

- **Fiche du 29/04/2024 - Projection acide sulfurique sur visage**

A.Gautier demande le taux de concentration de l'acide utilisé.

A.Job lui répond à 95%

A.Gautier précise qu'à ce taux, l'acide est visqueux, et que la seringue doit être adaptée à cet état, ce qui n'était pas le cas dans la manipulation faite.

P.Landais intervient pour dire qu'il faut prendre des seringues Luer Lock.

A.Gautier confirme ce propos, ou en prenant des seringues plus larges.

P.Landais précise que le problème des aiguilles éjectées est un problème récurrent dans les unités. Il faudrait essayer de généraliser les systèmes Luer Lock dès utilisation de produits dangereux et concentrés.

X.Farges se pose la question à savoir si un protocole existait, si les bonnes consignes avaient été données ou pas. Il se demande dès lors s'il ne serait pas judicieux de faire une communication à demander systématiquement à utiliser des systèmes Luer Lock dès utilisation de liquides visqueux pour des manipulations.

F.Leroux demande si la personne ayant eu l'accident faisait cette manipulation pour la 1^{ière} fois, et si elle était accompagnée.

A.Job répond qu'elle était accompagnée, que son encadrant est venu rapidement, et qu'elle a fait de très bons premiers gestes de secours, aidé par 2 SST.

M.El Ghozzi revient sur le fait que le matériel n'était pas adapté.

F.Charnay-Pouget évoque le fait du coût important de ces équipements au niveau des équipes, ayant subi de très fortes augmentations, coût qui freine peut-être les achats.

N.Biesse intervient pour dire que les incidents avec des seringues ont fortement augmentés ces derniers temps à leur connaissance.

F.Charnay-Pouget dit que le matériel a aussi fortement évolué ces dernières années, que les seringues étaient en verre avant, désormais en plastique, que le système Luer Lock est efficace sur une seringue en verre, pas sur une seringue plastique ; les aiguilles étaient plus larges avant également.

Y.Hersant demande pourquoi on n'utilise plus de seringues en verre.

P.Landais répond qu'il faut les laver, et que cela représente une contrainte.

A.Gautier intervient pour dire qu'il serait utile de diffuser notamment cette information d'adopter une vigilance particulière à l'utilisation de seringues dans ce cas précis cité plus haut.

F.Charnay-Pouget précise qu'une simple image serait utile car elle rencontre beaucoup d'étudiants qui ne savent pas ce qu'est une Luer Lock. Ceci est un réel problème car cela fait partie des bonnes pratiques de laboratoires qui devraient être enseignées, et l'AP ne peut pas être derrière chaque personne non plus.

F.Leroux dit qu'il faudrait introduire cette information dans la formation nouveaux entrants.

X.Farges et F.Charnay-Pouget répondent qu'on ne peut pas présenter tous les cas de figures dans la formation nouveaux entrants non plus, au vu du nombre de situations potentielles. Ils insistent sur les actions que doivent faire également leurs encadrants.

M.El Ghozzi se demande si une manip « à blanc » en cas d'utilisation de produits dangereux par exemple ne pourrait pas se faire en amont.

F.Leroux intervient pour dire que certaines pratiques sont nécessaires sur de la chimie dangereuse, comme celle du fluor par exemple, où les étudiants passent une sorte de « passeport » avant de faire les manipulations, en faisant des pratiques devant les encadrants. Cette logique serait à respecter dans d'autres cas, et est à la charge de l'encadrant.

N.Biesse dit qu'il faudrait selon lui que ce point soit porté lors de la formation nouveaux entrants au vu du nombre non négligeable d'incidents sur le périmètre UCA.

F.Leroux dit que cette discussion a déjà eu lieu par le passé sur le même thème.

L.Hecquet estime qu'une diapositive pourrait effectivement être passée sur ce thème précis.

Plusieurs APs et X.Farges réagissent en disant qu'ils passent déjà beaucoup d'informations, entre la formation « nouveaux entrants » et la formation par l'AP juste après.

X.Farges intervient à nouveau en disant que des manipulations faites avec un matériel inadapté ne doivent évidemment pas se faire, propos appuyés par F.Charnay-Pouget.

M.El Ghozzi intervient pour dire que selon elle, il ne faudrait pas se restreindre uniquement aux nouveaux entrants ; elle cite le fait que dans son équipe se produit chaque mois une réunion avec les étudiants et encadrants, une autre uniquement avec les encadrants, et que ces réunions sont justement les instants où les problèmes sont évoqués. Il serait utile que des rappels soient faits justement lors de ces moments de réunion.

F.Leroux réponds qu'il est en accord avec cette vision, et qu'il estime que chaque équipe, thématique, où sont fait des manipulations avec des produits dangereux, des bouteilles sous haute pression par exemple, des dangers spécifiques, doit mettre en place ce « passeport » donné par des encadrants référents avant manipulations.

A.Gautier intervient pour dire que beaucoup de choses relèvent du bon sens, à savoir que l'on ne force pas par définition sur une seringue.

F.Leroux demande s'il ne serait pas possible qu'une fois tous les 2 mois, un responsable d'équipe puisse être convié à une formation nouveaux entrants.

F.Charnay-Pouget pense que cette demande doit venir de la part de la Direction car elle craint que les APs se fassent rembarquer.

F.Leroux répond qu'il peut le faire, et que la présence d'un responsable d'équipe permettrait de faire remonter d'éventuels problèmes ou questions à se poser.

X.Farges demande si cela pourrait être évoqué en CD ou au CU afin que la demande des APs puisse être facilitée.

- **Fiche du 02/05/2024 – Malaise**

X.Farges intervient auprès de N.Biesse pour lui dire qu'il arrive quelquefois qu'il n'y ait pas de médecins à l'infirmerie du campus, et demande si cette situation pourrait être optimisée ou pas.

N.Biesse dit que l'un des médecins est actuellement en arrêt de travail et que cela n'arrange pas la situation.

X.Farges posait cette question car le PC Sécurité a passé récemment beaucoup de temps à tenter de trouver un médecin pour avis médical, et que finalement, le SAMU a été contacté.

- **Fiche du 14/05/2024 – Accident de trajet**

Y.Hersant intervient pour dire que la fiche ne comporte pas de nom et demande si cela est normal.

X.Farges répond que la fiche a été faite par ses soins, et qu'il ne met pas d'annotations nominatives sur les fiches initialement.

P.Landais intervient pour dire que selon elle, les accidents de trajets n'ont pas à être mentionnés sur le registre santé sécurité au travail.

X.Farges entend cette remarque qui sera désormais actée.

- **Fiche du 14/05/2024 – Brûlure chimique cutanée**

M.El Ghazzi intervient pour dire que dans son équipe, chaque étudiant(e) est responsable de sa paillasse, et donc, le nettoyage de son espace de travail est sous sa responsabilité. La notion de nettoyage de l'espace de travail commun est tout aussi important évidemment.

F.Charnay-Pouget mentionne le fait qu'il est marqué que ce sont des cristaux de soude, elle demande comment cela a été déterminé.

X.Farges lui répond que ce sont les informations qui lui ont été remontées.

F.Charnay-Pouget explique que des cristaux de soude sont du carbonate de sodium, et que la soude est de l'hydroxyde de sodium, ce qui est beaucoup plus corrosif.

M.El Ghazzi redit l'importance surtout de nettoyer son poste de travail.

X.Farges va demander des précisions sur la nature exacte du produit.

- **Fiche du 16/05/2024 - Malaise**

N.Lesage intervient pour dire que le malaise serait peut-être dû au fait que son encadrant a peut-être donné beaucoup de charge de travail à cette personne.

F.Leroux estime que le tuteur de cette stagiaire devrait être averti de cela pour information. Dans de tels cas, ne pas hésiter à informer la direction ou Xavier.

N.Lesage dit qu'il ne peut pas être catégorique dans ce qu'il vient de dire, c'est une impression.

P.Landais comprend bien qu'il ne s'agit pas d'une accusation, mais simplement que le fait d'alerter peut être utile.

M.El Ghazzi dit aussi que la stagiaire a peut-être pris sur elle au niveau des tâches de travail, et que son encadrant, ne voyant pas de difficultés, a continué à lui donner des tâches de travail. Il faut donc être vigilant sur cela.

L.Nauton demande si un signalement RPS a été fait.

X.Farges lui répond que si un signalement a été fait, il n'est pas au courant.

M.El Ghazzi dit que le tuteur doit prendre des informations régulièrement afin de savoir comment va l'étudiant(e)

Y.Hersant intervient au sujet de la fiche vue avant, en demandant si une communication va être faite sur le nettoyage des paillasse, précisant que des soucis ont été rencontrés au niveau de l'état de propreté des balances de pesées qui doivent être contrôlées. En effet, il faut que les matériels soient propres pour que les contrôles puissent être faits, sachant que les organismes de contrôle ne feront pas ces vérifications dans le cas où des appareils sont trouvés en état de saleté inacceptable.

E.Petit cite notamment également le cas des centrifugeuses, prenant le même principe de nettoyage nécessaire avant contrôle.

b) Rubrique Améliorations des conditions de travail

- **Fiche du 08/01/2024 – RPS**

M.El Ghazzi demande quelle était la communication perçue comme violente.

X.Farges précise que c'était un courriel qui rappelait les formalités à faire lorsque de nouvelles personnes doivent arriver à l'ICCF.

M.El Ghazzi demande pourquoi ce courriel a-t-il été considéré comme violent, en précisant que le ressenti de chacun est différent.

X.Farges précise que certains caractères de rappel de procédures étaient écrits en caractères gras et en rouge, éléments d'information factuel sans jugement de sa part.

L.Hecquet cite le cas d'un collègue qui utilise ce type de communication avec des caractères écrits en rouge et que personne n'a relevé ce fait à sa connaissance.

L.Nauton intervient pour dire que la personne ayant fait cette fiche est chef d'équipe, et qu'il estime que la moindre des choses aurait été de se déplacer vers la personne ayant fait ce courriel pour avoir une discussion à ce sujet, plutôt que de faire directement une fiche. Il trouve cela aberrant, et précise le contenu de la fiche où il est marqué « mail que je juge agressif », donc, un ressenti.

F.Leroux dit qu'il partage cette opinion. Il considère qu'il n'a pas le droit de refuser qu'une personne fasse une fiche. Il dit que certaines personnes peuvent aussi avoir du mal à communiquer, entraînant des problèmes par la suite. Il cite le cas personnel d'un courriel envoyé récemment par ses soins contenant des caractères marqués notamment en rouge et en gras, pour demander l'arrêt de courriels envoyés par des collègues le week-end. Il est d'accord sur le fait qu'il aurait fallu dans un 1^{er} temps aller voir la personne pour discuter.

L.Hecquet intervient pour dire que Fabrice n'étant pas présent, elle s'est occupée de cette fiche. Elle a rencontré les 2 personnes, a discuté avec elles ; malgré cela, une fiche a été réalisée et transmise par la suite. Laurence pensait que la discussion avait réglé ce problème.

A.Gautier intervient pour dire que d'après ce qu'il lit, des étudiants étrangers viennent à l'ICCF sans qu'aucun papiers n'aient été signés par l'ICCF, et que l'on demande à ces personnes de se rendre au secrétariat de l'institut pour récupérer des badges d'accès, alors que ce même secrétariat ne soit prévenu en amont. Il demande à F.Leroux s'il était au courant de l'arrivée de ces personnes.

F.Leroux répond que non, qu'il était absent pour raisons familiales, et que L.Hecquet a pris la main sur cette question.

L.Hecquet confirme que personne n'était informé de l'arrivée de ces personnes.

A.Gautier dit à nouveau que nous sommes en porte à faux total avec les règles d'arrivées de personnes au sein de l'ICCF, règles notifiées dans le règlement intérieur de l'unité, et que cette situation est déjà arrivée plusieurs fois par le passé. Il cite notamment le cas futur de la situation de ZRR (Zone à Régime Restrictif) qui serait appliquée à l'institut.

F.Leroux dit que les choses seront plus simples dans ce cas car les personnes ne pourront pas entrer dans l'institut.

A.Gautier intervient à nouveau pour dire que vu la récurrence de ces situations au même étage, il n'est pas surprenant de recevoir un jour un courriel avec des rappels marqués possiblement en rouge. Il précise que l'ICCF doit être averti de l'arrivée des personnes 4 semaines avant la date prévue d'arrivée. D'autre part, A.Gautier pose la question de ce qui se passerait au niveau juridique en cas d'accident provoqué par une de ces personnes présentes dans l'institut alors que l'arrivée n'a pas été faite en les normes.

M.El Ghazzi demande si ces personnes ont eu la formation sécurité « nouveaux entrants ».

A.Gautier répond que non, qu'aucun papier n'a été signé, et que les personnes sont allées au secrétariat pour chercher leur badge.

L.Nauton intervient pour dire qu'il comprend que le secrétariat s'est senti dans l'obligation de rappeler les règles d'arrivées à l'institut, peut-être de façon un peu véhémence, mais faire une fiche pour cela est pour lui un acte dégueulasse.

F.Leroux et L.Hecquet interviennent pour préciser que selon eux, cet acte de faire une fiche était disproportionné.

M.El Ghazzi demande s'il faut forcément donner une réponse à cette fiche.

L.Nauton intervient en disant à F.Leroux qu'il aurait souhaité qu'il mette sur cette fiche une observation, lui ou L.Hecquet.

L.Hecquet précise qu'elle n'a pas signée cette fiche, étant contre sur le principe, et étant allé voir les personnes concernées, accompagnée de F.Charnay-Pouget.

L.Nauton aurait souhaité qu'il soit noté qu'en tant que chef d'équipe, la personne à l'origine de cette fiche aurait pu aller à la discussion avec l'intéressée et ne pas faire une fiche pour cette situation. Selon lui, la personne incriminée dans cette fiche subit un RPS (Risque Psycho Social) ; à ce titre, cette personne s'est rendue à l'infirmerie du campus, et a déposé une remarque écrite liée à un RPS à l'infirmerie.

S.Sarraute précise que cette personne incriminée a été reçue par la cellule RPS de l'UCA.

L.Nauton déplore cette situation qu'il juge stupide, venant d'une incapacité à se parler.

L.Hecquet précise qu'elle a discuté pendant 01h00 avec les personnes, et que la fiche a été déposée malgré cela, tout en précisant que la fiche initiale était nominative, et qu'elle a obtenu que le nom soit finalement enlevé.

L.Nauton intervient à nouveau pour dire qu'il estime qu'on était dans un cadre de délation à ce niveau. D'autre part, au final, il précise que la personne ayant fait la fiche ne suit pas le règlement intérieur de protocole d'arrivée des personnes, et fait une fiche au vu d'un rappel de procédures fait vers elle.

N.Biesse intervient pour dire que selon lui, il serait judicieux d'indiquer sur la fiche qu'un temps d'échange a eu lieu avec la directrice-adjointe au sujet de la dépose de cette fiche.

M.El Ghazzi intervient pour dire qu'il serait utile de se pencher sur ce dysfonctionnement car si des manipulations de chimie se font sans que le directeur n'en soit informé, cela représente un risque réel.

A.Gautier intervient pour dire qu'il ne peut qu'appuyer la démarche de la personne incriminée par la fiche, dans le sens où elle a fait son travail, en rappelant les démarches nécessaires à faire à l'arrivée de personnes extérieures à l'ICCF.

P.Landais intervient pour dire qu'il serait souhaitable qu'une procédure interne soit faite et stipule qu'une personne devant arriver pour récupérer un badge doit présenter un document signé au minimum.

F.Leroux intervient pour dire que nous sommes dans le cas de dysfonctionnement de communication comme il existe au sein de l'UCA, et que dans ce cas, les services de SIGMA n'ont pas fait passer l'information de l'arrivée des personnes, ni de documents, ce qui n'est pas normal.

D'autre part, Fabrice Leroux propose de faire une réponse à cette fiche en disant que celle-ci a été étudiée en Commission Locale HSCT de l'ICCF ce jour, et qu'au vu des éléments d'ensemble, cette fiche est pour nous **non recevable** ; il propose également de transmettre cette fiche au DGS de l'INP SIGMA Monsieur Frédéric Laurent.

L.Nauton intervient pour dire qu'à titre collectif, il estime que l'ICCF doit des excuses à la personne incriminée dans cette fiche.

A.Job demande à F.Leroux de pouvoir mettre un commentaire de façon systématique sur chaque fiches déposées dans le registre, ce qui n'est pas toujours le cas.

M.El Ghazzi dit qu'elle ne partage pas cet avis car mettre un commentaire est s'avancer par rapport à la Commission HSCT.

F.Leroux dit que pour cela, il doit être très bien informé de la situation globale.

X.Farges intervient pour dire qu'un travail va être fait avec L.Hecquet, F.Leroux et S.Sarraute pour apporter une réponse à cette fiche, au nom de la Commission.

P.Landais intervient pour dire que la réglementation liée au Registre Santé Sécurité au Travail dit que la remarque, ou fiche dans notre cas, doit être signée par la direction, et qu'une réponse doit y être systématiquement apportée. Dans le cas présent, elle indique à L.Hecquet que la fiche aurait dû être signée avec un commentaire indiquant éventuellement le désaccord avec la dépose de cette fiche, et que des discussions en amont ont eu lieu pour trouver une solution à l'amiable par exemple.

X.Farges demande si une fiche traitant d'une thématique RPS doit être mise dans le Registre Santé Sécurité au Travail.

P.Landais répond que selon elle, à partir du moment où une atteinte physique notamment a lieu entre deux personnes, ceci doit être notifié sur le Registre ; a contrario, un différend sur une entente entre des individus, ou une plainte sur une organisation de travail par exemple ne doit pas figurer sur le registre

A.Gautier revient sur le fait de devoir remplir la partie réservée à la direction, car aucune annotation écrite peut donner un sentiment d'indifférence à la fiche.

- **Fiche du 02/05/2024 – Chute de bouts de béton**

G.Voyard précise que des bouts de métal sont également tombés.

N.Biesse intervient pour dire que des bouts de béton sont également tombés suite à l'intervention des agents du PC Sécurité du campus.

X.Farges demande à N.Biesse s'il aurait des informations de la DPIE au sujet de la galerie.

N.Biesse répond qu'il fait un mail immédiatement.

X.Farges intervient en disant qu'un plan incliné en alu ou inox par exemple permettrait à l'eau de ne plus couler dans la toiture de la galerie.

5. Points/Questions diverses

a) Cheminement extérieur pour dewars d'azote liquide

X.Farges demande à N.Biesse s'il aurait des informations sur cette question.

N.Biesse répond que la DPIE a toujours ce projet d'amélioration chez eux, mais qu'il n'a pas d'autres informations complémentaires à ce jour.

b) Mise en route du chauffage

X.Farges demande si le chauffage sera mis comme d'habitude par date fixée arbitraire, ou avec un système de thermostat.

N.Biesse répond qu'il n'y a pas de système par thermostat ; de son avis strictement personnel, il estime que jusqu'à présent, une date arbitraire était effectivement fixée, et que selon lui, les attitudes devraient changer, avec une prise en compte de la température extérieure pour lancement du chauffage.

G.Voyard demande qui gère la chaufferie.

N.Biesse répond que c'est DALKIA, qui reçoit de l'UCA l'ordre de remettre en service la chaufferie.

X.Farges précise que sa question est basée sur les messages récurrents annuels de plainte car le chauffage n'est pas remis à temps, les personnes ayant froid notamment dans les pièces labos.

c) Rapports de vérifications réglementaires

X.Farges redemande s'il serait possible que l'ICCF puisse avoir les rapports de contrôles réglementaires demandés par la DPIE, domaines comme l'électricité, les réseaux de gaz, etc, ceci afin de pouvoir avoir connaissance des dysfonctionnements, et de pouvoir régler ceux-ci si possible à notre niveau. Il ajoute qu'il ne comprend pas pourquoi ces rapports ne lui sont pas envoyés.

N.Biesse note cette demande, mais n'a pas la réponse à cette question.

S.Sarraute intervient au sujet du dernier contrôle des réseaux de gaz datant de 2 ans, pour lequel nous n'avons toujours pas d'informations sur d'éventuelles fuites de réseaux.

A.Gautier demande si ces rapports existent, et si X.Farges les a demandés.

X.Farges répond par l'affirmative, et qu'il n'a rien reçu de la DPIE, même pas de mail accusant réception de la demande.

A.Job intervient précisant qu'elle a même fait un ticket DPIE pour une fuite sur un réseau d'hydrogène et qu'elle n'a rien reçu en réponse.

Y.Hersant prend la parole pour dire qu'en terme de qualité, en cas d'audit interne, l'ICCF se doit de pouvoir fournir les rapports réglementaires si demandés.

X.Farges cite le cas de la demande récente de conformité d'appareils à rayonnements X, pour lesquels un certificat peut être fait en interne, mais sous réserve d'avoir le rapport de contrôle électrique. Demande a été faite en ce sens à la DPIE : toujours pas de réponse à ce jour.

L.Hecquet demande si cette demande ne pourrait pas se faire par le biais de N.Biesse.

N.Biesse n'est pas contre cette idée.

d) Table en bois sous chimie 7 – venues de personnes extérieures

X.Farges explique avoir parlé avec M.Brigante, Directeur de l'UFR de Chimie, du problème de cette table, avec des venues de personnes extérieures. Cette table va prochainement être enlevée.

e) Ecouteur dans les labos

L'ensemble de la Commission estime qu'il n'est pas normal d'avoir des écouteurs dans les salles labos,

P.Landais refuse quand à elle-même les postes de radios. Elle estime en effet qu'au-delà de ne peut-être pas entendre l'alarme incendie, une musique trop forte perturbe fortement la possibilité de communication normale en cas de problèmes.

f) Isolation thermique des bâtiments

N.Biesse intervient pour parler de l'isolation thermique des bâtiments de Chimie. La DPIE a pris note de cette demande qui sera instruite, et qui sera par la suite arbitrée lors du comité de pilotage immobilier, qui devrait avoir lieu en semaine prochaine.

g) Départ représentant des non-permanents

N.Lesage intervient pour dire qu'il ne sera plus là lors des prochaines Commissions Locales HSCT de l'ICCF ; il faudra donc trouver un remplaçant pour représenter les personnels non permanents.

h) Porte accès Chimie 3 galerie en dysfonctionnement

F.Charnay-Pouget intervient pour parler du problème de la porte d'accès de Chimie 3, dans la galerie, donnant accès aux étages, porte défaillante.

En effet, la barre anti-panique permettant l'ouverture de la porte en venant des escaliers a mal été posée lors de la pose des badges d'accès, d'où une usure prématurée.

Problème car la porte est désormais non coupe-feu, mais problème également de sûreté. Plusieurs tickets et demandes stériles à ce jour.

Elle aurait également entendu dire que des personnes de la DPIE penseraient que les personnels de Chimie auraient volontairement sabotés la porte, ceci afin d'obtenir un changement de la barre anti-panique pour un modèle plus appropriés pour eux.

X.Farges intervient pour dire qu'il s'est rendu dès le lendemain auprès de N.Biesse pour lui exprimer sa consternation à l'écoute de tels propos si véridiques, et qu'il pense que si ces pensées sont réelles, nous sommes dans une ambiance considérée comme malsaine désormais.

Il demande s'il serait possible que la Direction de l'ICCF et la Direction de la DPIE aient une discussion afin au besoin « de percer l'abcès ».

FIN DE LA COMMISSION